POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 17 JUIN 2021 à 10H00

Je soussigné, M. / Mme/ Mlle*…….....
(Nom, Prénoms, Adresse)
…….

Propriétaire de …… …. actions de la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE, ouvrant droit à …… voix, donne par les présentes, pouvoir à :
M. / Mme/Mlle** ……..
(Nom, Prénoms, Adresse)
……

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE, Société anonyme au Capital de FCFA 16 666 670 000, dont le Siège Social est à Abidjan, Avenue Franchet d'Espérey, qui se réunira le jeudi 17 juin 2021 à 10h00, à la CGECI, à Abidjan, sise au Plateau à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020

2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire (Articles 831-2 et 831-3 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique).

3. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

4. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les articles 432, 438 et suivants de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique et approbation des conventions mentionnées à l'article 438 précité.

5. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et affectation des résultats.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.

8. Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs conformément à l'article 431 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette Assemblée et prendre part à toutes les discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir demeurera valable pour toute Assemblée subséquente qui se réunira ultérieurement sur le même ordre du jour, au cas où celle ci-dessus prévue serait remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à Abidjan, le …..……2021

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoirs »

……...
* Rayer les mentions inutiles
** Rayer les mentions inutiles